



Paris, le 9 Mars 2018

La Cour de cassation remet en cause la subvention de terminaux mobiles en France

Par un arrêt rendu le 7 mars 2018 à la lumière de la législation européenne, la Cour de cassation a remis en cause la subvention de terminaux mobiles.

Free a saisi le tribunal en mai 2012 estimant que le subventionnement des terminaux dans le cadre de forfaits mobiles était en réalité une facilité de paiement constitutive d'un crédit à la consommation méconnaissant les obligations légales.

La Cour de cassation vient de lui donner raison et rappelle que « *la qualification d'opération de crédit, [...] s'entend, notamment, de toute facilité de paiement* ».

La Cour indique que la société en cause était « *tenue d'appliquer les dispositions du code de la consommation s'imposant au professionnel qui accorde à ses clients une facilité de paiement* ».

L'arrêt de la Cour de cassation rend donc impossible, sans le respect des règles du crédit à la consommation, le paiement étalé du prix de téléphones dans le cadre de forfaits mobiles, ce système « *pourri jusqu'à la moelle* » comme l'a dénoncé dans le passé une association de consommateurs.

La reconnaissance de la subvention comme un crédit à la consommation pourrait rendre nuls certains forfaits avec les conséquences qui en découlent.

Free va donc pouvoir adresser un marché supplémentaire de 17 millions d'abonnés engagés dans ce type de forfait sur lequel il n'était pas présent.

A propos de Free

Free, filiale du Groupe Iliad, est l'inventeur de la Freebox, le 1^{er} boîtier multiservices sur l'ADSL. Free est à l'origine de nombreuses innovations sur le marché de l'accès Haut Débit et Très Haut Débit (VoIP, IPTV, forfaitisation des appels vers de nombreuses destinations). La Freebox Révolution, la 6^{ème} génération de Freebox intégrant notamment un NAS et un lecteur Blu-Ray™ est complétée par la Freebox mini 4K, 1^{ère} box Android TV™ et 4K sur le marché français. Free a été le 1^{er} opérateur à intégrer au forfait de sa box les appels des lignes fixes vers les mobiles. Free est également le 1^{er} opérateur à avoir intégré à ses offres les appels vers les DOM. Depuis janvier 2012, Free démocratise l'usage du mobile avec des offres simples, sans engagement et à un prix très attractif. Le Forfait Free inclut toute l'année le roaming depuis plus de 35 pays : appels, SMS & MMS illimités depuis Europe, DOM, Etats-Unis, Canada, Afrique du Sud, Australie, Nouvelle-Zélande et Israël (vers la même destination) et 25Go/mois d'Internet mobile en 3G depuis tous ces pays + Mexique, Suisse, Turquie, Algérie et Thaïlande. Par ailleurs, Free inclut la 4G en illimité dans son Forfait à 15,99€/mois pour les abonnés Freebox. Free compte près de 20 millions d'abonnés (dont 6,5 millions d'abonnés Haut Débit et Très Haut Débit et 13,4 millions d'abonnés mobiles au 30/09/2017).